

AUPLATA

Société anonyme au capital de 7.317.952,75 euros
Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg, 97354 Rémire-Montjoly
331 477 158 RCS Cayenne

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014. L'avis préalable a été publié au BALO du 26 mai 2014 et l'avis de convocation a été publié au BALO du 13 juin 2014.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 30 juin :

La société ne détient aucune action propre.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2014
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 29.271.811 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat** : 10 euros
- **Montant maximal du programme** : 29.271.810 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du marché secondaire et/ou la liquidité de l'action AUPLATA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conformément à la réglementation et aux pratiques de marché, notamment la Charte de déontologie de l'AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011,
 - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
 - assurer la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et/ou de tout plan d'actions attribuées gratuitement (ou plan assimilé) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ainsi que de toute allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou

- de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou de toute autre forme d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées,
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers,
 - annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social, conformément à l'autorisation conférée par la présente Assemblée Générale Mixte des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2014 soit jusqu'au 29 décembre 2015.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.auplata.fr).

Pour toute information : ACTUS FINANCE – Mathieu OMNES : 01 72 74 81 87 finance@auplata.fr